

DFAR	CONTENU
225.105	Évaluation des soumission/accès pour les entreprises canadiennes
225.2	Loi favorisant la production intérieure (Buy American Act) - contrainte dans le secteur de la construction
225.6	Droits de douane
225.7	Contraintes visant les importations
225.70	Modifications Berry et Byrnes-Tollefson et autres contraintes
225.7002	Exonération pour les métaux spéciaux, les vêtements de protection (nucl.-biol.-chim.), etc.
225.7004	Exonération canadienne pour les soupapes, outils, PAN, aides à la vision nocturne, etc.
225.7008	Contraintes visant la R-D (modification Bayh)
225.73	Ventes de matériel militaire étranger aux États-Unis
225.8	Ententes internationales
225.802-70	Définition faisant du Canada un pays NON étranger
225.870	Marchés conclus avec des entreprises canadiennes (voir la rubrique suivante)
225.872	Pays admissibles - Modalités de sollicitation
225.872-2	Exonération des entreprises canadiennes à l'égard des contraintes fondamentales en cas de mobilisation
225.872-8	Accès au marché pour la sous-traitance
227	Brevets, données et droits de propriété
233.2	Protêts, litiges et appels
235	Marchés de R-D
236	Construction (accès INTERDIT aux entreprises canadiennes)
242	Gestion des marchés
242.102	Vérifications au Canada
246.406	Assurance de la qualité - Règles du Canada et de l'OTAN
246.7	Garanties
249.700	Résiliation des contrats - avec la CCC
252	Modalités de sollicitation et dispositions des contrats
252.225-7002	Sous-traitance
252.225-7009	Entrée des produits en franchise de droits